

# Opération Tranquillité Vacances

Vous vous absentez de votre domicile cet été ? Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances ! Cette opération de prévention est mise en place pour lutter contre les atteintes aux biens.



Elle permet la mise en place de patrouilles de surveillance à proximité de votre domicile, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader toute tentative de cambriolage.

## Démarche :

Pour en bénéficier, il suffit de se présenter à la Police municipale ou au Commissariat de Police quelques jours avant son départ. L'inscription peut aussi être réalisée sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

A chaque vérification de domicile, un billet de passage sera déposé dans la boîte aux lettres.

## Conseils avant de partir :

Dans tous les cas, avant de quitter son domicile, quelques précautions sont à prendre. Parmi celles-ci figurent les réflexes suivants :

- fermer correctement ses fenêtres et volets ;
- vérifier le bon état de ses serrures et verrous ;
- ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans son habitation ;
- mettre ses bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr ;
- demander à une personne de confiance de relever le courrier afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités...

Il est également important de "*faire vivre*" son logement. Une prise de type "*minuteur*" peut permettre d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Enfin, il est conseillé de renvoyer, si possible, son téléphone vers un ami ou membre de sa famille.

Contact

### Police municipale

3, rue Chocatelle

03 26 53 37 42

[Formulaire contact](#)

### Commissariat de Police

1, rue du Général-Silvester

03 26 56 96 60